

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sterillium classic pure

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation intérieur
Désinfectants et produits biocides généraux, Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, fournisseur : BODE Chemie GmbH
Melanchthonstraße 27
22525 Hamburg
Tel.: +49 (0)40 / 54 00 60

IVF HARTMANN AG
Victor-von-Bruns Strasse 28
CH-8212 Neuhausen
Switzerland
Phone +41 (0) 52 674 31 11

Service responsable : Irene.Steiner@hartmann.info

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ) 24 h-Phone 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Inflammable
Irritant

R10: Inflammable.
R36: Irritant pour les yeux.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :



Irritant

Phrase(s) R : R10 Inflammable.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer
 somnolence et vertiges.
 R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut
 entraîner des effets néfastes à long terme pour
 l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S26 En cas de contact avec les yeux, laver
 immédiatement et abondamment avec de l'eau et
 consulter un spécialiste.
 S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son
 récipient qu'en prenant toutes les précautions
 d'usage.
 S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un
 médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 25 - < 50
propane-1-ol	71-23-8 200-746-9 01-2119486761-29	F; R11 Xi; R41 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	>= 25 - < 50
tetradecanol	112-72-1 204-000-3 01-2119485910-	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sterillium classic pure

Version 1.2

Date de révision 15.08.2013

Date d'impression 01.11.2013

	33			
Éthylsulfate de mece- tronium	3006-10-8 221-106-5	C; R34 Xn; R22 N; R50/53 N; R50	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Skin Corr. 1C; H314	>= 0.025 - < 0.25

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : donnée non disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver hermétiquement fermé.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
Sterillium classic pure

Version 1.2

Date de révision 15.08.2013

Date d'impression 01.11.2013

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
propane-2-ol	67-63-0	VME	200 ppm 500 mg/m3	2007-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	: NIOSH. INRS. Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus..				
propane-2-ol	67-63-0	VLE	400 ppm 1,000 mg/m3	2007-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	: NIOSH. INRS. Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus..				
propane-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m3	2005-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	: R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé.. NIOSH. INRS.				

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Mise à jour
propane-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	2011-01-01
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	2011-01-01
		Acétone: (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	2011-01-01
		Acétone: (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	2011-01-01

DNEL

propane-2-ol (CAS: 67-63-0)

: Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
 Valeur: 888 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
 Valeur: 500 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
 Valeur: 319 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
 Valeur: 89 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs

- Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques
Valeur: 26 mg/kg
- propane-1-ol (CAS: 71-23-8) : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 136 mg/kg
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 268 mg/m3
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme
Valeur: 1723 mg/m3
- Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 81 mg/kg
- Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 80 mg/m3
- Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme
Valeur: 1036 mg/m3
- Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 61 mg/kg
- tetradecanol (CAS: 112-72-1) : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 125 mg/kg
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 220 mg/m3
- Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets aigus
Valeur: 75 mg/kg
- Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets aigus
Valeur: 65 mg/m3
- Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion
 Effets potentiels sur la santé: Effets aigus
 Valeur: 75 mg/kg

PNEC
 propane-2-ol (CAS: 67-63-0) : Eau douce
 Valeur: 140.9 mg/l

Eau de mer
 Valeur: 140.9 mg/l

Sédiment d'eau douce
 Valeur: 552 mg/kg

Sédiment marin
 Valeur: 552 mg/kg

Sol
 Valeur: 28 mg/kg

propane-1-ol (CAS: 71-23-8) : Eau douce
 Valeur: 10 mg/l

Sol
 Valeur: 2.2 mg/kg

Eau de mer
 Valeur: 1 mg/l

Sédiment d'eau douce
 Valeur: 22.8 mg/kg

Sédiment marin
 Valeur: 2.28 mg/kg

tetradecanol (CAS: 112-72-1) : Eau douce
 Valeur: 0.00032 mg/l

Eau de mer
 Valeur: 0.000032 mg/l

Sol
 Valeur: 0.28 mg/kg

Sédiment d'eau douce
 Valeur: 0.36 mg/kg

Sédiment marin
 Valeur: 0.036 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas décharger dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: d'alcool
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: 83 °C
Point d'éclair	: 23 °C Méthode: DIN 51755 Part 1
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflamabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Vitesse de combustion	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: limite d'inflamabilité inférieure 70 mg/m ³ à 20 °C Méthode: DIN 51649
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: 6 kPa à 50 °C
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: 0.85 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'inflammation	: donnée non disponible

Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

Conductivité	: donnée non disponible
--------------	-------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 13,300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 8,500 mg/kg
donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	: donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	: donnée non disponible
Génotoxicité in vivo	: donnée non disponible
Cancérogénicité	: Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité pour la reproduction	: Ces informations ne sont pas disponibles.
Tératogénicité	: Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Remarques: donnée non disponible
Toxicité à dose répétée	: Note: Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Remarques: donnée non disponible

Composants:**propane-2-ol (CAS: 67-63-0) :**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral rat: > 2,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 rat: > 20 mg/l Durée d'exposition: 8 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal lapin: > 2,000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: lapin Résultat: Irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Méthode d'Essai: Buehler Test Espèce: cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sterillium classic pure

Version 1.2

Date de révision 15.08.2013

Date d'impression 01.11.2013

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames
avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

propane-1-ol (CAS: 71-23-8) :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 8,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 33.8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: 4,032 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode d'Essai: Essai de Maximalisation
Espèce: cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: test in vitro
Résultat: négatif

tetradecanol (CAS: 112-72-1) :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 5,000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 0.375 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 lapin: > 5,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Irritation des yeux
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Éthylsulfate de mecetronium (CAS: 3006-10-8) :

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral rat: > 600 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 401
Toxicité aiguë par voie cutanée	: donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Corrosif
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Méthode: OCDE Ligne directrice 406
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Non mutagène dans le test d'Ames.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson	: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 2,300 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: donnée non disponible
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 22 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	: EC50 (Bactérie): > 10,000 mg/l Méthode: DIN 38 412 Part 8
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: donnée non disponible

Composants:

propane-2-ol (CAS 67-63-0) :

Toxicité pour le poisson	: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

propane-1-ol (CAS 71-23-8) :

Toxicité pour le poisson : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,555 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode d'Essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 3,644 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues : NOEC (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 1,150 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les bactéries : EC50 (Bactérie): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OECD Test Guideline 209

tetradecanol (CAS 112-72-1) :

Toxicité pour le poisson : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: ISO 7346/2

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode d'Essai: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0.0016 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Éthylsulfate de mecetronium (CAS 3006-10-8) :

Toxicité pour le poisson : CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 0.06 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnie): 0.019 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0.054 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0.00014 mg/l

Facteur M : 10

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
donnée non disponible

Composants:**Éthylsulfate de mecetronium (CAS 3006-10-8) :**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Halogènes organiques (AOX) : Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code des déchets EU : 070601* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Emballages contaminés : Vider les restes.
Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1987
IMDG : UN 1987
IATA : UN 1987

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ALCOHOLS, N.O.S. (isopropanol, n-propanol)
IMDG : ALCOHOLS, N.O.S. (isopropanol, n-propanol)
IATA : ALCOHOLS, N.O.S. (isopropanol, n-propanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3

IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : F1
 Numéro d'identification du danger : 30
 Étiquettes : 3
 Code de restriction en tunnels : (D)

IMDG

Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 3
 No EMS Numéro : F-E, S-D

IATA

Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Marine Pollutant : no

IATA

Environmentally hazardous : no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

État actuel de notification

CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse
 US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA
 DSL : Ce produit contient les composants suivants qui sont listés sur la liste canadienne LES. Tous les autres composants sont sur la liste canadienne LIS.
 AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
 ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
 ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire
 KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
 PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
 IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sterillium classic pure

Version 1.2

Date de révision 15.08.2013

Date d'impression 01.11.2013

Composés organiques volatils : 75 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

État actuel de notification

CH INV	: Switzerland. New notified substances and declared preparations
US.TSCA	: Toxic substances control act
DSL	: Canada. DSL - Domestic Substances List, part of CEPA
AICS	: Australia. AICS - Australian Inventory of Chemical Substances
NZIoC	: New Zealand Inventory of Chemical Substances
ENCS	: Japan. ENCS - Existing and New Chemical Substances Inventory
ISHL	: Japan. Industrial Safety and Health Law - Inventory
KECI	: Korea. KECI - Korean Existing Chemicals Inventory
PICCS	: Philippines. PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances
IECSC	: China. IECSC - Inventory of Existing Chemical Substances in China

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:

- 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle
- 9. Propriétés physiques et chimiques
- 11. Informations toxicologiques

- 12. Informations écologiques
- 15. Informations réglementaires

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.